

**IX.****BUDGET**

DES

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**

POUR L'EXERCICE 1873.

---

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

---

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1873, s'élève à 754,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1872, une diminution de 55,000 francs. Cette différence provient, d'une part, de la diminution d'une somme de 35,000 francs, sur les Non-Valeurs de la contribution foncière et de 30,000 francs sur les Non-Valeurs de la contribution personnelle, ensemble 65,000 francs, et, d'autre part, d'une augmentation de 10,000 francs, pour restitutions de droits perçus abusivement par l'Administration des contributions directes, douanes et accises.

---

PROJET DE LOI

---

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *sept cent cinquante-quatre mille francs* (754,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1872.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1873.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	85,000 »	»	552,000 »
2	— — personnelle . . . . .	180,000 »	»	
3	— sur le droit de patente. . . . .	64,000 »	»	
4	— sur les redevances des mines. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	3,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
REMBOURSEMENTS.				
5	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	60,000 »	»	422,000 »
6	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	350,000 »	»	
7	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénom- mées au présent Budget.</i> — Remboursements divers. . . . .	1,000 »	»	
8	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,000 »	»	
9	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		754,000 »	»	754,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1872.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . . fr.
2	— — — personnelle . . . . .
3	— sur le droit de patente . . . . .
4	— sur les redevances des mines . . . . .
( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. )	
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
5	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
6	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
7	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers . . . . .
8	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . . . .
9	Déficit des divers comptables de l'État . . . . .
( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. )	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . . fr.	
— II. Remboursements. . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.	

## ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1873.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1873.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1872.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
85,000	»	85,000	120,000	»	35,000	
180,000	»	180,000	210,000	»	30,000	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
552,000	»	552,000	397,000	»	65,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . . fr.				65,000		
60,000	»	60,000	50,000	10,000	»	
350,000	»	350,000	350,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
422,000	»	422,000	412,000	10,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . . fr.				10,000		
552,000	»	552,000	397,000	»	65,000	
422,000	»	422,000	412,000	10,000	»	
754,000		754,000	809,000	10,000	65,000	
DIMINUTION. . . . . fr.				55,000		

(400)